

Ahl el Beyt : Premier des 5 Madhab - 2ème partie

<"xml encoding="UTF-8?">

Ahl el Beyt : Premier des 5 Madhab - 2ème partie

De nombreuses branches ont découlées aussi bien du Sunnisme, que du Chiisme originel qui lui est existé déjà du temps du prophète (saw) et qui s'est accentué après sa mort. Ces petites sectes comme les Druzes et les Alawites qui se sont éloignés de l'Islam et de ses fondements continuent de coller à la peau des Chiites d'où la grande rumeur mais néanmoins fautive de leurs égarements. Les ennemis des Chiites instrumentalisent ses branches séparées pour mener leurs attaques et leurs propagandes à l'encontre de notre communauté Islamique.

Les Druzes par exemple ne reconnaissent pas le Coran comme livre saint et croient en la réincarnation.

Les Alawites croient que Ali est l'incarnation humaine de Dieu (Starfallah) et n'adhèrent pas aux piliers principaux de l'Islam.

Ces deux thèses sont réfutées par les Chiites Jaafarites. Malheureusement il arrive d'entendre certaines personnes ne connaissant pas les croyances Chiites, ou ayant pris leurs sources chez des personnes autres que les Chiites affirmaient le contraire.

Les Chiites sont moins divisés qu'on ne le pense. Dans les études faites, 90% des Chiites suivent le Madhab Jaafarite. Deux autres branches très minoritaires se réclamant du Chiisme bien que les Jaafarites n'adhèrent pas à leurs enseignements sont les Ismaélites et Zaydites. Les Chiites Jaafarites sont donc le vrai Chiisme et le prolongement naturel du Prophète (saw), séparés des autres sectes, qui ont aussi bien découlées du Chiisme que du Sunnisme, comme certaines branches Soufis considérées comme des sectes par les Sunnites, mais aussi le Wahabisme ou encore le Kharijisme.

Rappel des bases fondamentales du Madhab Chiites Jaafarite

Les bases fondamentales du Madhab Jaafarite et communes aux Madhabs Sunnites sont leurs croyances en :

* En Allah L'Unique et sans associé

* En l'Islam comme leur Religion

* Au Saint Prophète Muhammad ibn Abdallah (saw) comme étant le Sceau des Prophètes

* Au Noble Coran (dans sa version unique et inchangée depuis sa Révélation) et aux Traditions du Prophète (sa Sunna), comme étant les deux Sources de la Loi islamique (la Chari'ah)

* Ils accomplissent, tous, le Salat, les cinq Prières quotidiennes obligatoires

* Ils observent, tous, le Jeûne du mois de Ramadan, comme une obligation

* Ils font, tous, le Pèlerinage à La Mecque, dès qu'ils en ont la possibilité et les moyens

* Ils s'acquittent tous de la Zakât (impôt islamique)

* Ils croient, tous, que ce que le Prophète a interdit est illicite pour eux, et que ce qu'il a autorisé est licite pour eux, et ce jusqu'au Jour de la Résurrection

* Ils considèrent, tous, les serviteurs pieux qui se sont distingués par leurs hautes vertus et leur dévouement à Allah et à Son Prophète comme des Maîtres qui méritent respect et vénération, et que ceux qui ont fait montre de leur hostilité envers Allah et Son Prophète sont leurs ennemis

* Ils croient enfin, tous, que le Jour du Jugement viendra immanquablement

Etant donné que l'Islam même s'est divisé entre plusieurs branches et courants de pensées, il est donc normal que le Madhab Jaafarite ait des points de différences avec les Madhab Sunnite. Mais pourtant en étudiant bien, on constate qu'il y'a également des points communs et pas des moindres entre le Madhab Jaafarite et les Madhab Sunnites (en dehors des principes fondamentaux cités plus haut).

Les différences ne se limitent pas entre le Madhab Chiite Jaafarite et les Madhabs Sunnites, car il y'a des différences entre les 4 Madhab Sunnites eux memes.

Le Sheick Ahmad Deedat qui était un Sheick Sunnite qui a toujours œuvré pour le rapprochement entre les Sunnites et les Chiïtes a relevé plus de 200 différences entre les Madhabs Sunnites rien que sur la prière.

Prenons quelques exemples, pour montrer ces divergences entre les quatre Ecoles dites " Sunnites " (Hanafite, Malikite, Chafite, Hanbalite).

En ce qui concerne le fait de parler pendant la Prière :

- * -Pour les Chafites et les Malikites, si l'on parle par inadvertance, et que cette parole est si brève que la forme de la Prière reste intacte, celle-ci est valable. Les Hanafites et les Hanbalites disent, par contre, que toute parole étrangère à la Prière et prononcée pendant celle-ci, que ce soit volontairement ou involontairement, invalide la dite Prière

Autre exemple :

Que doit faire le Musulman si, au moment de la Prière, il ne dispose que d'un seul vêtement pour couvrir sa nudité, et que ce vêtement soit impur (najîs)?

- * Les Hanbalites disent qu'il doit accomplir la Prière avec le vêtement impur, mais devra la refaire lorsqu'il disposera d'un vêtement pure. Les Malikites disent qu'il accomplit la Prière avec ce vêtement impur et n'aura pas à la refaire. Les Hanafites et les Chafites disent : il doit accomplir la Prière tout nu, et il est interdit de porter un vêtement impur pendant la Prière, quelles que soient les circonstances.

Autre exemple :

Le lieu de la Prière.

- * Les Hanafites disent que le lieu de la Prière doit être immobile, et que l'on ne peut pas accomplir la Prière sur une monture ni sur une balançoire, sauf cas de force majeure. Les Chafites, les Malikites et les Hanbalites affirment que la Prière est correcte dans un lieu qui n'est pas immobile si l'on parvient à l'accomplir complètement et en remplissant toutes les conditions requises.

D'autres exemples encore :

- * Malik (les Mâlikites) autorise la consommation de la viande de chien, les Hanbalites, les

- * Les Chafites autorisent la consommation de la viande de loup et de renard, alors que les Hanafites l'interdisent.

- * Les Hanafites, les Chafites et les Malikites disent qu'il n'est pas obligatoire (mais seulement recommandé) de réciter le "Tasbîh" (Invocation d'Allah) pendant le Rukû (l'Inclination, une des positions de la Prière), alors que les Hanbalites affirment que le "Tasbîh" est obligatoire.

Si l'on examine maintenant de la même façon n'importe quelle question religieuse selon les points de vue respectifs des cinq Ecoles juridiques de l'Islam (Sunnisme et Chiisme confondus), on voit apparaître entre elles les mêmes rapports de divergence et de convergence qui séparent ou rapprochent les quatre Ecoles sunnites, ce qui confirme le caractère totalement artificiel de la division entre Sunnisme et Chiisme.

Prenons quelques exemples à titre d'illustration :

- * Les Chiïtes, les Hanbalites et les Chafites disent que la Omrah (Pèlerinage mineur) est obligatoire pour quiconque a les moyens et la possibilité de l'accomplir. Les Hanafites et les Malikites la considèrent comme recommandée seulement.
- * Les Chiïtes et les Malikites définissent les lochies (Dam al-Nifâs) comme étant le sang qui s'écoule de la matrice en même temps que l'expulsion du nouveau-né, ou après, mais pas avant. Les Hanbalites définissent les lochies comme étant le sang qui sort de la matrice en même temps, après ou avant (jusqu'à deux à trois jours) l'expulsion du nouveau-né. Les Chafites les considèrent comme étant le sang qui sort après la naissance seulement, mais ni avant, ni en même temps. Les Hanafites définissent les lochies comme le sang qui sort après la naissance, ou lors de l'expulsion de la partie majeure du nouveau-né, mais qu'en ce qui concerne celui qui sort avant l'expulsion de l'enfant ou pendant celle de la partie mineure, il ne s'agit pas de lochies.

Un autre exemple encore, concernant la forme obligatoire de l'Inclination (pendant la Prière) :

- * Les Hanafites affirment que l'on peut s'incliner n'importe comment, et à n'importe quel degré. Les Chiïtes, les Hanbalites, les Malikites et les Chafites disent qu'il faut s'incliner jusqu'à ce que les paumes des mains atteignent le niveau des genoux, et que l'on doit marquer un temps de

stabilité dans cette position.

Par ailleurs, les différends et les divergences entre les Ecoles "Sunnites" touchent parfois des questions plus fondamentales et dépassent les divergences entre "Sunnisme" et "Chiisme". Ainsi, certaines de ces Ecoles considèrent l'Analogie (Qiyâs) comme l'une des Sources de la Chari'ah, et qualifient d'impie quiconque la renie, alors que d'autres Ecoles, toujours au sein même du "Sunnisme", assimilent cette même Analogie à une forme d'impiété. Et lorsqu'on se réfère à l'histoire des conflits entre ces Ecoles "Sunnites", on rencontre des périodes où les différends entre elles atteignirent un tel degré de gravité et de tension que les Savants religieux (Uléma) de certaines d'entre elles sont allés jusqu'à décréter l'interdiction du mariage avec les adeptes d'autres Ecoles "Sunnites".

Mais ce qu'il faut se demander c'est pourquoi entre les Ecoles Sunnite malgré de grandes divergences, ayant entraînés de grandes tensions, accepte aujourd'hui de se reconnaître, alors que les différences avec les Chiites partisans d'Ahl El Beyt ont entraîné une rupture profonde entre les Sunnites et les Chiites ?

La réponse se trouve surtout dans l'histoire politique mouvementée de la Umma car cette rupture est plus politique que religieuse.

Par Islamiya